

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2023-5-12-13**

**Séance du** lundi 19 juin 2023

### **SUBVENTIONS À DES STRUCTURES SOCIO-ÉDUCATIVES ET DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ALSACIENNE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BIHL Pierre donne procuration à BELTZUNG Maxime  
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ADRIAN Daniel  
DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas  
DREXLER Sabine donne procuration à KLEITZ Francis  
ELMLINGER Carole donne procuration à KAMMERER Joseph  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BEHA Nicole  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à VOGT Victor  
HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à DIETRICH Martine  
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara

SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul  
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin

**EXCUSES** :

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, SCHMIDIGER Pascale,  
SCHULTZ Denis, ZELLER Fabienne

**ABSENTS** :

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 2 juin 2023,

VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 30 mai 2023,

VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 23 mai 2023

VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 31 mai 2023,

VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 2 juin 2023,

VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 26 mai 2023,

VU l'avis de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 23 mai 2023,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 à trente structures socio-culturelles pour un montant total de 1 541 492 €, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération et selon la répartition suivante : 1 423 998 € pour les structures associatives et 117 494 € pour les structures municipales ;
- Approuve les termes de la convention financière type à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les trente structures socio-culturelles bénéficiaires, jointe en annexe 2 à la présente délibération, et autorise le Président à signer une convention avec chacune des structures sur la base de ce modèle ;
- Approuve le principe du versement en une fois des montants attribués aux structures socio-culturelles bénéficiaires, dès signature de la convention de financement, par dérogation à l'article 5a du Règlement Budgétaire et Financier, en raison des difficultés de trésorerie auxquelles elles font face ;
- Attribue des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 à quatre associations agissant en faveur de la jeunesse sur le territoire alsacien pour un montant total de 21 700 € selon le détail figurant dans l'annexe 3 à la présente délibération ;
- Attribue des subventions de fonctionnement au titre de l'Appel à projets Jeunes Citoyens, en faveur de 75 projets, pour un montant total de 80 000 €, selon le détail figurant en annexe 4 à la présente délibération ;
- Attribue des subventions de fonctionnement à 10 projets au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances pour un montant total de 4 700 €, selon le détail joint en annexe 5 à la présente délibération.

Il est précisé que chaque subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O005	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	1 443 898 €
P207	O005	P207E01	T60	(1095) 65-657348-338	117 494 €
P207	O004	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	6 500 €
P207	O007	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	63 440 €
P207	O007	P207E01	T60	(1095) 65-657348-338	8 000 €
P207	O007	P207E01	T60	(3316) 65-657381-221	6 060 €
P207	O007	P207E01	T60	(4294) 65-657358-338	2 000 €
P207	O007	P207E01	T60	(4461) 65-657362-338	500 €
TOTAL					1 647 892 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

26 non-participations au vote

Nicolas MATT, membre du CA au sein du CSC "Rotterdam" à Strasbourg

Robin CLAUSS, membre du CA au sein du CSC d'Obernai

Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC de l'Elsau à Strasbourg

Pascale PFEIFFER, membre du CA au sein du CSC du Neuhof à Strasbourg et de l'association LUPOVINO

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein du CSC de la Meinau

Damien FREMONT, membre du CA au sein de l'Association Populaire Joie et Santé

Anne REYMANN, membre du CA au sein du CSC "Au-delà des ponts" à Strasbourg

Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de HautePierre

Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein du CSC l'Escale

Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC "Schoelcher"

Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC Montagne Verte

Florian KOBRYN, membre du CA au sein du CSC de Neudorf

Ludivine QUINTALLET, membre du CA au sein du CSC CARDEK

Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC Fossé des Treize

Danielle DILIGENT, membre du CA au sein du CSC Marais Adolphe Sorgus

Catherine GRAEF-ECKERT, membre du CA au sein du CSC l'Albatros

André ERBS, membre du CA au sein du CSC du Langensand

Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC "Robert Schuman"

Marc SENE, membre du CA au sein du CSC de Sarre-Union

Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de Saverne

Patricia BOHN, membre du CA au sein du CSC la Passerelle

Fatma JENN, membre du CA au sein du CSC Jean Wagner

Fabienne ZELLER, Adjointe au maire de Pfastatt

Thomas ZELLER, membre du CA au sein de l'association Petite Camargue Alsacienne

Isabelle HECTOR-BUTZ, membre du CA au sein de l'Association maison de la nature du Sundgau

Nicolas JANDER, 1er Vice-président au sein de la Communauté de Communes Sundgau